



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ESB encourage le remplacement anticipé des chauffages au profit de la chaleur à distance

Outre le raccordement de bâtiments à des réseaux thermiques, ESB soutient dès maintenant le remplacement anticipé de chauffages au mazout, au gaz ou électriques par des raccordements à la chaleur à distance. ESB apporte ainsi une contribution importante à la stratégie climatique de Bienne, ainsi qu'à l'objectif de neutralité climatique de la ville de Bienne d'ici 2050.

Face aux changements climatiques, Bienne poursuit une stratégie qui doit lui permettre de devenir climatiquement neutre d'ici 2050. Depuis avril 2021, ESB encourage le raccordement à des réseaux thermiques alimentés par des énergies renouvelables ou des rejets thermiques disponibles localement. ESB complète maintenant ce programme en remboursant, à partir de janvier 2023, la valeur résiduelle des installations de chauffage remplacées avant leur fin de vie par un raccordement à la chaleur à distance.

Comme les réseaux thermiques fournissent de grandes quantités d'énergie, ils permettent d'utiliser des sources renouvelables qui seraient trop coûteuses pour des installations individuelles. Il peut s'agir par exemple de copeaux de bois produits dans la région, d'eau du lac ou de nappes phréatiques ou de chaleur résiduelle disponible localement.

Le raccordement d'un bâtiment à un réseau thermique pendant la construction même du réseau en vaut la peine: les propriétaires immobiliers économisent ainsi des frais de construction et réduisent immédiatement leurs émissions de CO₂. En termes d'énergie grise, il est également judicieux d'anticiper le passage à la chaleur à distance à partir de sources renouvelables: en effet, les émissions de CO₂ dues à l'exploitation d'un chauffage à énergie fossile dépassent déjà après quelques mois les émissions générées par la fabrication de l'installation de chauffage.

Outre les aspects écologiques, le raccordement à un réseau thermique présente également des avantages économiques et spatiaux pour les propriétaires de biens immobiliers. ESB rembourse la valeur résiduelle de l'installation de chauffage aux conditions suivantes:

- Le raccordement à un réseau thermique à énergie renouvelable remplace un système de chauffage à énergie fossile ou à accumulation électrique installé il y a moins de 20 ans.
- Le bâtiment est situé sur le territoire de la ville de Bienne et peut être raccordé à un réseau thermique qui utilise au moins 80 % d'énergies renouvelables ou de chaleur résiduelle.
- Le raccordement et l'achat de chaleur se font en même temps que l'extension du réseau thermique. Aucune subvention n'est versée pour les raccordements inactifs.

ESB s'engage à proposer un maximum de possibilités de raccordement sur le territoire de la ville, et donc à construire également des réseaux thermiques supplémentaires, qui utilisent les énergies renouvelables ou la chaleur résiduelle sur le territoire municipal. De plus amples informations sur le programme promotionnel de remplacement anticipé du chauffage sont disponibles sur www.esb.ch.

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter:

Martin Kamber
Directeur Marketing & Vente ESB
Tél. 032 321 13 60
martin.kamber@esb.ch

Publié le 12.01.2023

Energie Service Biel/Bienne
Gottstattstrasse 4, rue de Gottstatt · Postfach / CP · 2501 Biel/Bienne 4
T 032 321 12 11 · F 032 321 12 90 · www.esb.ch